



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU

MARDI 14 JANVIER 2014

DÉLIBÉRATION n° 2014 - 002

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et L.712-3,
Vu les statuts de l'Université,

Considérant que 24 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, que dès lors le quorum était atteint,

Article unique :

 **Le Conseil d'administration approuve** le plafond d'emplois global 2014 (Cf. Annexe)

Pour : 16
Contre : 8
Blanc :
Abstention :
Refus de prendre part au vote :

**Le Président de l'université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines**


Jean-Luc VAYSSIÈRE
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration

Délibération affichée au siège de l'Université pour une période de deux mois.